



Ecole Catholique Privée Sainte Marie

8 avenue de l'église 33470 Gujan-Mestras

Tel : 05 56 66 36 93

secretariat-ste-marie@ogecba.fr

REGLEMENT FINANCIER 2018-2019

- La facturation est établie en fonction du tableau d'inscription que vous avez rempli en début d'année.
- En début de chaque période (entre deux vacances), il est possible d'apporter des modifications, vous devrez impérativement prévenir par mail le secrétariat au minimum une semaine avant la fin de la période en cours.
- Le règlement des frais mensuels se fait le 10 de chaque mois par prélèvement automatique.
- Ces prélèvements sont à terme échu, le premier est donc le 10 octobre et le dernier le 10 juillet
Les factures sont consultables sur "Ecole Directe.com", un identifiant vous sera transmis.
- Les frais de rejets de prélèvement sont intégralement facturés aux familles.
En cas de non paiement, nous nous réservons le droit de faire appel au service contentieux.
- Les absences pour "raisons personnelles" ne donnent lieu à aucun remboursement.

FRAIS ANNUELS

A régler en juin ou septembre

- Contributions annuelles pour l'Enseignement Catholique **99,00 €** par élève
- Cotisation annuelle APEL (Association des Parents d'Elèves) **25,00 €** par famille

FRAIS MENSUELS

Appelés sur 10 mois de octobre à juillet

- Contribution Familiale Scolaire

1 Enfant	56,00 €
2 Enfants	100,00 €
3 Enfants	122,00 €
Gratuité à partir du 4ième enfant	

Cette contribution ne dépend pas des jours de classe, tout mois commencé est dû en totalité.

Pour une famille de 3 ou 4 enfants scolarisés dans plusieurs établissements privés du Bassin d'Arcachon, une réduction supplémentaire de 10% à 35% est accordée

- Contribution Immobilière par famille **5,00 €**

RESTAURATION

- Restauration par repas **4,40 €**

Sur présentation d'un certificat médical, remboursement de la cantine

Les remboursements s'effectuent à la fin de chaque période.

Les repas non réguliers et les annulations doivent être signalés au plus tard 48h ouvrées au secrétariat par mail.

GARDERIE - ETUDE SURVEILLEE

Garderie Matin
7h25/8h25

Horaires Ecole
<i>Maternelle</i> 8h35/11h55 - 13h30/16h10
<i>Primaire</i> 8h30/12h00 - 13h45/16h15

Garderie Soir
16h15/18h30
Etude surveillée 16h30/17h30

FORFAITS MENSUELS		
Garderie du matin	<i>Premier enfant</i>	25,00 €
	<i>Deuxième enfant</i>	15,00 €
	<i>Troisième enfant</i>	10,00 €
Garderie du soir	<i>Premier enfant</i>	51,00 €
	<i>Deuxième enfant</i>	30,00 €
	<i>Troisième enfant</i>	20,00 €
Garderie matin et soir	<i>Premier enfant</i>	65,00 €
	<i>Deuxième enfant</i>	39,00 €
	<i>Troisième enfant</i>	25,00 €
Etude Surveillée <i>La garderie du soir est incluse jusqu'à 18h30</i>	<i>Premier enfant</i>	84,00 €
	<i>Deuxième enfant</i>	44,00 €
	<i>Troisième enfant</i>	40,00 €
Etude Suveillée + Garderie du matin	<i>Premier enfant</i>	94,00 €
	<i>Deuxième enfant</i>	50,00 €
	<i>Troisième enfant</i>	45,00 €
Garderie Exceptionnelle	<i>par enfant</i>	7,70 €

- La garderie du soir se termine à 18h30 précise : Tout dépassement d'horaire sera facturé 10,00€ supplémentaires.
En cas de retard trop important ou régulier, ce service sera refusé
- Les forfaits de garderie ne dépendent pas des jours de classe, tout mois commencé est dû en totalité.

! Il n'y a pas de garderie ni d'étude les soirs de vacances !

Assurance scolaire - Mutuelle St Christophe
<i>Chaque enfant bénéficie d'une protection individuelle accident, scolaire et extra scolaire</i>
<i>Une brochure d'information sur les garanties et les prestations est insérée dans chaque dossier</i>
<i>Des attestations sont téléchargeables sur "saint-christophe-assurances.fr"</i>